



Réglementation de la circulation pendant les travaux

L'intersection bas grande rue et rue des fossés sera totalement fermée à la circulation automobile, pendant toute la durée des travaux. Pour permettre un accès au plus près de cette zone, la circulation a provisoirement été modifiée dans les rues parallèles. Ainsi la rue des Fossés restera accessible aux véhicules jusqu'à l'intersection avec la Petite rue du Clocher, le sens de circulation de celle-ci ayant été modifiée pour permettre aux véhicules de remonter vers la Grande Rue. De même l'accès au parking rue Reby Langrange sera possible par l'avenue Joffre et la rue Reby Lagrange. La rue Grancher et route de Tulle ne seront accessibles qu'aux riverains, avec possibilité de faire demi-tour en bout de rue. La rue de Chanteloube sera accessible par le haut de la rue avec demi-tour possible sur le bas vers la rue Quinault.

Les services municipaux restent à la disposition des habitants pour tout renseignement.